

SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

PLAN D'URBANISME

MAI 1990

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|------|
| I. Plan d'urbanisme de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud | 1 |
| II. Localisation | 2 |
| III. Caractéristiques physiques | 4 |
| IV. Historique | 13 |
| V. Profil socio-économique | 17 |
| VI. Problématique: utilisation du sol | 31 |
| VII. Réglementation actuelle | 43 |
| VIII. Consultation publique | 45 |
| IX. Concept d'aménagement | 46 |

I. PLAN D'URBANISME DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, une municipalité de la MRC de Montmagny, vous propose son plan d'urbanisme.

Ce document est plus qu'un écrit orientant une réglementation municipale, c'est aussi une réflexion sur le passé, le présent et l'avenir de cette municipalité. À partir d'un historique, de l'étude des caractéristiques physiques, socio-économiques et de l'utilisation du sol, les représentants municipaux proposent aux citoyen(ne)s les objectifs d'aménagement et de développement de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.

L'adoption du plan d'urbanisme est réalisée dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et fait suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny. La municipalité est tenue d'adopter également des règlements de zonage, de construction et de lotissement. Un règlement portant sur les dérogations mineures permettra un assouplissement des normes sauf en ce qui concerne les usages et la densité d'occupation du sol.

Les actions des intervenants locaux en matière d'urbanisme, de développement et de promotion tiendront désormais compte de cet outil de planification que constitue le plan d'urbanisme de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.

II. LOCALISATION ET ORGANISATION SPATIALE

A. La municipalité

C'est dans les Appalaches, à l'extrémité ouest de la MRC de Montmagny, que se trouve la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud. Elle est bornée au nord par la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, à l'est par la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, à l'extrémité sud-est et au sud par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy et à l'extrémité sud-ouest et à l'ouest respectivement par les municipalités de Saint-Philémon et Saint-Cajetan-d'Armagh dans la MRC de Bellechasse. La municipalité de Sainte-Euphémie occupe une superficie de 93,61 km².

L'organisation spatiale du territoire de la municipalité de Sainte-Euphémie se base sur le système des cantons. D'origine britannique, le canton a servi à diviser le territoire ne faisant pas partie d'une seigneurie lors de la conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre en 1759. Le canton est établi en forme de carré et puis divisé en bandes horizontales (normalement est-ouest) appelées concessions ou rangs (CÔTÉ ET GIGUÈRE 1984 : 62).

Le cas de Sainte-Euphémie est un peu spécial, car le territoire de la municipalité occupe des parties de deux (2) cantons soit ceux d'Armagh et de Montminy, qui se prolongent dans les municipalités avoisinantes. Le territoire est divisé en sept (7) rangs du nord au sud (voir la carte I4). La partie de la municipalité entre la limite nord et le Rang Saint-Joseph fait partie du Canton d'Armagh, limité par le Chemin du Grand Ruisseau du côté est, soit les Rangs IV, III et II nord-est, I sud-est (au sud de la Rivière du Sud), II sud-est et I sud-ouest du Canton de Montminy. Cependant, les parties des Rangs I et II sud-est se trouvant à l'ouest du lot 30 sont comprises dans le Canton d'Armagh. À l'ouest du lot 35 du Rang II sud-est se trouve le Rang Est Rivière du Pin dont les lots sont cadastrés perpendiculaires aux autres de la municipalité.

Trois (3) chemins de rang dont la Rue Principale traversent la municipalité d'est en ouest. Une montée sinueuse et indirecte se dirige vers Saint-Pierre, devenant un chemin forestier de moins en moins praticable dans le secteur nord de la municipalité.

B. L'agglomération

Le village de Sainte-Euphémie se situe dans la partie sud de la municipalité. L'agglomération est à l'intersection de la Rue Principale et de la Route Sirois.

III. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

A. Hydrographie et qualité de l'eau

1. Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de Sainte-Euphémie est composé de deux (2) lacs et de plusieurs cours d'eau qui se déversent éventuellement dans le bassin du Fleuve Saint-Laurent. Le cours d'eau principal est la Rivière du Sud, qui traverse le centre du territoire dans un axe est-ouest. Parmi les autres, les plus importants sont la Rivière Bédule située à l'extrémité nord-est de la municipalité, la Rivière Le Grand Ruisseau un peu plus au sud qui rejoint la Rivière du Sud au centre de la municipalité et la Rivière du Pin, qui constitue une partie de la limite ouest avec la municipalité d'Armagh. On retrouve également deux (2) petits cours d'eau soit la décharge du Lac Laflamme au nord et la Rivière à la Loutre, qui prend sa source au sud du territoire et passe à l'extrémité ouest du village avant de se jeter dans la Rivière du Sud. Il est à noter que même les cours d'eau situés au nord de la Rivière du Sud coulent vers le sud pour la rejoindre au lieu de couler vers le nord et de se déverser directement dans le fleuve.

Les deux (2) lacs sont situés au centre-nord de la municipalité. Le Lac Chartier est directement au nord du Lac Laflamme.

2. Qualité de l'eau

En général, la qualité de l'eau dans ces lacs et cours d'eau est excellente car leur tête est ou dans la municipalité ou dans une municipalité voisine, et il n'y a pas de source de pollution locale majeure. Les lacs étant surtout marécageux et ayant une profondeur maximale d'environ 3 m, il y a peu de villégiature sur les terrains environnants. Toutefois, du sédiment dans l'eau et des travaux de coupe peuvent à l'occasion affecter la qualité de l'eau.

B. Topographie et sols

Le territoire de la municipalité de Sainte-Euphémie se situe dans un plateau peu accidenté de la chaîne des Appalaches. On retrouve trois (3) petits butons arrondis qui comprennent une montagne d'une altitude de 518 m à l'est du village. Les deux (2) autres sont situés dans le Rang I (Sainte-

Anne) du Canton de Montminy, un du côté ouest et l'autre du côté est.

Les sols identifiés sur le territoire de Sainte-Euphémie sont peu fertiles. Comme l'indique la carte pédologique, les sols les plus répandus sont des séries Saint-Onésime et Calder, tous les deux (2) du groupe de podzols orthiques. On retrouve aussi des superficies limitées de sols Mont-Carmel, des alluvions et des zones marécageuses.

Les sols Saint-Onésime et Saint-Onésime en phase mince, qui se trouvent exclusivement sur le versant nord des Appalaches, constituent un loam pierreux. Leur drainage est bon à excessif, mais la pente et une pierrosité élevée sont des contraintes importantes pour l'exploitation agricole (MARCOUX 1966: 48-50 et carte pédologique). À Sainte-Euphémie, ces sols recouvrent toute la partie nord du territoire, le secteur du village et la majorité du Rang Sainte-Anne à l'extrémité sud de la municipalité.

L'autre podzol orthique, le sable loameux des sols Calder, se trouve de part et d'autre de la Rivière du Sud au centre de la municipalité ainsi qu'en superficie limitée le long de la Rivière du Pin à la limite ouest du territoire. Ces sols sont souvent situés sur des dépôts fluvio-glaciaires au fond des vallées ou aux flancs des montagnes. Ils nécessitent des amendements (ameublissement, chaulage, marnage ou plâtrage) et des engrais avant de pouvoir être exploités à des fins agricoles. Toutefois, si le relief est trop vallonné, même ces travaux ne les rendront pas propices à la culture (MARCOUX 1966: 46-48 et carte pédologique).

Les sols de la série Mont-Carmel viennent du groupe des podzols à gley. On retrouve des superficies limitées de ces sols au sud du village, au nord du village entre la Rivière du Sud et le Rang Saint-Joseph et contigus aux sols Calder à la limite ouest de la municipalité. C'est un loam pierreux qui se trouve souvent sur les pentes du versant nord des Appalaches. Sa pierrosité élevée le rend plus propice au pâturage qu'à la grande culture (MARCOUX 1966: 58-59 et carte pédologique).

Un secteur d'alluvions non-différenciées se situe de part et d'autre de la Rivière du Sud à la limite ouest de la municipalité. De plus, une zone marécageuse est identifiée au sud du Rang Sainte-Marie (MARCOUX 1966: carte pédologique).

C. Végétation

La végétation de la municipalité de Sainte-Euphémie est assez variée, comme le démontre la carte II, "Agriculture et Forêt". Environ 85 % du territoire est sous couvert forestier tandis que 78 % est ou cultivé ou en pâturage. Les terres agricoles exploitées sont concentrées dans le village, sur la Rue Principale ouest et sur le chemin du Rang Saint-Joseph. De nombreuses terres agricoles sont en friche, et cette tendance est en progression aux périphéries de la zone agricole. En ce qui concerne la forêt, on retrouve deux (2) grandes zones isolées d'érablières au nord-ouest de la municipalité et de nombreuses zones parsemées au sud. La carte identifie des zones résineuses des côtés ouest, nord et est des Lacs Chartier et Laflamme. Il y a des aires importantes de coupe à blanc à l'est et à l'ouest des deux (2) lacs ainsi que le long de la Rivière du Sud et entre la Rivière du Sud et la Rivière Le Grand Ruisseau. La forêt mixte recouvre la majeure partie du Rang IV nord-ouest du Canton d'Armagh, un secteur au sud du Lac Laflamme et la plupart de la superficie au sud de la Rivière du Sud

D'après l'étude pédologique, les sols dominants de la série Saint-Onésime peuvent supporter toute une variété de feuillus et de conifères comprenant l'érable à sucre, l'érable rouge, le bouleau, le tremble, l'épinette blanche et le sapin. Dans le cas des sols Calder, on retrouve surtout l'érable rouge et le sapin. Les sols de la série Mont-Carmel sont généralement recouverts du sapin, de l'épinette, du tremble et du peuplier (MARCOUX 1966: 46, 48 et 58).

D. Faune

Un ravage de chevreuils faisant partie du ravage d'Armagh est situé à l'extrémité nord-ouest de la municipalité, dans les Rangs III et IV du Canton d'Armagh. Les terres en friche sont des sites privilégiés pour le lièvre ainsi que la perdrix. Une étude de la faune effectuée dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny constate:

"Le lièvre habite les cédrières et les jeunes peuplements de résineux. Bien que son abondance soit fonction d'un cycle naturel, l'abandon des terres cultivées dans les municipalités du sud favorise sa multiplication. Il en va de même pour la gélinotte huppée et pour l'ours.

Le rat musqué étend son territoire à tous les plans d'eau de la MRC, le coyote prend le dessus et devient un prédateur sérieux partout, de même que le renard. La martre, le pékan, le castor et tous les petits animaux à fourrure se raréfient." (MERCIER 1983: 4).

La Rivière Le Grand Ruisseau et les deux (2) lacs marécageux sont identifiés comme ayant un potentiel élevé pour la reproduction de la sauvagine. Un total de 126 espèces d'oiseaux a été observé dans Montmagny-Sud. La liste complète, publiée en annexe, comprend plusieurs genres de canard, d'hirondelle, de sarcelle, de morillon, de faucon, de pic, de moucherolle, de macreuse, de pinson, de fauvette, de viréo, de grive et d'aigle (MERCIER 1983: 2 et 36-37).

À cause de leur nature marécageuse, les Lacs Chartier et Laflamme n'ont pas de potentiel pour la pêche. Cependant, l'omble de fontaine habite la Rivière du Sud, la Rivière du Pin ainsi que les petits cours d'eau de la municipalité.

E. Climat

La station météorologique d'Armagh-Station offre les données les plus représentatives de la municipalité de Sainte-Euphémie. Les tableaux suivants présentent donc des statistiques provenant largement de cette station. Le Service de la météorologie publie également des cartes d'ensoleillement qui indiquent le degré approximatif d'ensoleillement dans la municipalité.

Le tableau 1 présente les données sur la température et la précipitation entre 1966 et 1980. Les mesures d'ensoleillement, cependant, sont basées sur des observations effectuées entre 1968 et 1977.

Les températures moyennes et maximales les plus élevées sont atteintes aux mois de juin, de juillet et d'août. Dans les deux (2) cas, l'apogée est au mois de juillet, quand la température maximale moyenne est de 23,39°C et la température moyenne de 18,16°C. Les plus basses températures, par contre, sont enregistrées entre les mois de décembre et de février. Pendant cette période, la température moyenne varie entre -9,83°C et -12,5°C, montant seulement jusqu'à -12,0°C en février. La température maximale moyenne ne dépasse pas -8,12°C en janvier, le mois le plus froid de l'année.

2)

TABLEAU 1
 TEMPÉRATURE ET PRÉCIPITATION MOYENNES (1966-1980),
 STATION D'ARMAGH-STATION
 ET ENSOLEILLEMENT MOYEN (1968-1977) PAR MOIS,
 SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

| VARIABLE | JAN. | FEV. | MARS | AVR. | MAI | JUIN | JUIL. | AOÛT | SEP. | OCT. | NOV. | DEC. | ANNUEL |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Température: Temp. moy. (deg. C) | -12,5 | -12,0 | -4,79 | 1,93 | 9,86 | 15,45 | 18,16 | 16,67 | 11,58 | 5,96 | -1,30 | -9,83 | 3,42 |
| Temp. max. moy. (deg.C) | -8,12 | -7,52 | -0,11 | 6,59 | 15,44 | 20,83 | 23,39 | 21,70 | 16,51 | 10,22 | 2,05 | -5,59 | 8,09 |
| Précipitation Préc.Tot.(mm) | 75,11 | 55,67 | 83,26 | 74,21 | 86,67 | 90,20 | 104,2 | 133,5 | 116,6 | 91,71 | 87,18 | 101,8 | 1095,8 |
| Pré.neige(cm) | 57,31 | 45,67 | 46,23 | 24,56 | 3,18 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,41 | 33,36 | 72,17 | 287,66 |
| Neige sol(cm) | 60,00 | 75,30 | 67,60 | 20,00 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 15,64 | 47,75 | N/A |
| Ensoleil- lement Ens.moy.(hrs) | 100 | 110 | 130 | 170 | 210 | 210 | 240 | 220 | 150 | 120 | 60 | 70 | 1800 |
| Fraction d'insolation | 30% | 37,5% | 35% | 42,5% | 45% | 45% | 50% | 50% | 40% | 35% | 25% | 25% | 40% |

Source: Ministère de l'Environnement du Québec, Service de la météorologie. Les données sur l'ensoleillement viennent d'un document publié par le Service de la météorologie: Jacques Gariépy, Claude Calvet et Richard Leduc, L'ensoleillement au Québec, les cartes d'ensoleillement moyen et de fraction d'insolation moyenne, pp. 11-24.

Le tableau 1 révèle aussi que la période de précipitation la plus élevée est entre les mois de juillet et de septembre, quand la région reçoit entre 104,2 mm et 133,5 mm de pluie. La précipitation en forme de neige est la plus élevée au mois de décembre, quand il en tombe 72,17 cm. La neige diminue progressivement pendant les trois (3) mois suivants, mais reste relativement élevée à 46,23 cm au mois de mars.

La tendance inverse se produit dans le cas de la neige au sol, qui augmente chaque mois entre novembre et février. Au mois de décembre, on y retrouve déjà 47,75 cm. Le niveau atteint 75,30 cm en février, le mois des accumulations les plus importantes. Il reste élevé à 67,60 cm au mois de mars, diminuant jusqu'à 20,00 cm seulement en avril.

Les données sur l'ensoleillement démontrent que la municipalité bénéficie d'environ 1 800 heures d'ensoleillement par année. Entre les mois de mai et d'août, l'ensoleillement total atteint entre 210 et 240 heures par mois. Aux mois de novembre et de décembre, c'est le cas inverse. On enregistre seulement 60 et 70 heures d'ensoleillement respectivement pendant ces deux (2) mois, mais ce niveau augmente chaque mois jusqu'au printemps et commence à rebaisser seulement au mois d'août.

Le Service de la météorologie calcule également le pourcentage d'ensoleillement par rapport au nombre d'heures possibles d'ensoleillement, ce qu'il appelle la fraction d'insolation moyenne sur une base mensuelle (MENVIQ 1981: 7-8). Pour l'ensemble de l'année, la municipalité affiche une fraction de 40 %, mais entre les mois d'avril et d'août, les fractions sont supérieures à la moyenne annuelle, montant jusqu'à 50 % aux mois de juillet et d'août. La fraction d'insolation atteint son plus bas niveau, 25 %, aux mois de novembre et de décembre. Par la suite, la fraction monte progressivement jusqu'au mois de juillet.

TABLEAU 2
FRÉQUENCE ET VITESSE MOYENNE DES VENTS PAR DIRECTION.
ARMAGH-STATION, 1977-1984

| VARIABLE | JAN. | FEV. | MARS | AVR. | MAI | JUIN | JUIL. | AOÛT | SEP. | OCT. | NOV. | DEC. | ANNUEL |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Fréquence par direction (%) | | | | | | | | | | | | | |
| NORD | 0,0 | 0,0 | 0,40 | 0,63 | 0,20 | 0,21 | 0,0 | 0,20 | 0,0 | 0,0 | 0,21 | 0,0 | 0,15 |
| NORD-EST | 13,91 | 13,94 | 23,39 | 23,58 | 23,58 | 11,46 | 6,82 | 10,57 | 9,79 | 13,36 | 13,75 | 13,91 | 14,85 |
| EST | 0,20 | 0,22 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,03 |
| SUD-EST | 1,41 | 0,66 | 1,01 | 1,05 | 0,81 | 0,83 | 0,62 | 0,41 | 1,25 | 1,01 | 1,46 | 0,60 | 0,93 |
| SUD | 0,60 | 0,88 | 0,40 | 0,42 | 0,61 | 1,67 | 0,83 | 0,81 | 1,04 | 1,42 | 0,83 | 1,01 | 0,88 |
| SUD-OUEST | 14,72 | 11,95 | 12,50 | 9,68 | 13,41 | 21,88 | 34,50 | 31,30 | 24,79 | 18,62 | 17,50 | 15,12 | 18,86 |
| OUEST | 45,56 | 42,70 | 33,06 | 24,21 | 15,85 | 22,92 | 20,25 | 13,01 | 15,00 | 17,61 | 33,13 | 39,72 | 26,87 |
| NORD-OUEST | 1,21 | 1,77 | 3,43 | 6,11 | 7,11 | 3,54 | 4,34 | 3,46 | 11,46 | 11,54 | 5,00 | 2,62 | 5,14 |
| CALME | 22,38 | 27,88 | 25,81 | 34,32 | 38,41 | 37,50 | 32,64 | 40,24 | 36,67 | 36,44 | 28,13 | 27,02 | 32,28 |
| Vitesse moyenne par direction (km/h) | | | | | | | | | | | | | |
| NORD | 0,0 | 0,0 | 5,63 | 6,97 | 3,22 | 4,83 | 0,0 | 2,00 | 0,0 | 0,0 | 5,00 | 0,0 | 5,25 |
| NORD-EST | 11,44 | 10,10 | 10,88 | 10,29 | 8,66 | 7,49 | 6,42 | 7,04 | 9,14 | 10,35 | 8,71 | 10,22 | 9,52 |
| EST | 4,00 | 3,22 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,61 |
| SUD-EST | 6,39 | 7,29 | 6,27 | 10,94 | 9,74 | 6,44 | 7,81 | 10,46 | 7,43 | 6,11 | 6,08 | 10,73 | 7,62 |
| SUD | 12,87 | 5,63 | 8,05 | 4,02 | 6,44 | 6,03 | 7,24 | 8,89 | 4,86 | 6,90 | 8,45 | 8,79 | 8,21 |
| SUD-OUEST | 10,19 | 12,29 | 10,66 | 11,64 | 10,58 | 9,92 | 9,27 | 9,63 | 10,39 | 11,20 | 11,00 | 10,66 | 10,36 |
| OUEST | 18,84 | 17,06 | 18,36 | 16,58 | 13,21 | 11,90 | 10,20 | 13,76 | 13,21 | 13,18 | 14,16 | 17,02 | 15,61 |
| NORD-OUEST | 9,12 | 15,37 | 11,10 | 14,59 | 9,34 | 9,72 | 9,07 | 10,46 | 10,47 | 11,80 | 11,14 | 12,68 | 11,14 |

Source: Ministère de l'Environnement du Québec, Service de météorologie.

Les statistiques sur le vent présentées dans le tableau 2 proviennent d'observations faites à Armagh-Station. En ce qui concerne la fréquence des vents, on constate qu'elle varie en fonction de la saison et qu'il y a des périodes importantes de calme. Pour l'ensemble de l'année, les vents de l'ouest sont dominants avec une fréquence de 26,87 %. On note toutefois que les périodes calmes constituent 32,28 % des observations au cours de l'année. C'est à partir du mois de novembre, à l'automne, jusqu'au mois d'avril, au printemps, que les vents de l'ouest dominant, atteignant une fréquence de 45,56 % en janvier.

Au mois de juin, les vents du sud-ouest, à 21,88 %, rivalisent ceux de l'ouest, qui ont une fréquence de 22,92 %, et pour les quatre (4) mois suivants, les vents du sud-ouest dominant. C'est justement la période où les vents de l'ouest sont moins fréquents que les périodes calmes sont plus nombreuses, allant jusqu'à 40,24 % en août.

En ce qui concerne la vitesse moyenne des vents par direction, le tableau 2 présente une image beaucoup plus uniforme. Sans exception, les vents de l'ouest ont la vitesse la plus élevée. La vitesse moyenne annuelle de ces vents est de 15,61 km/h, mais elle varie au cours des saisons. La plus basse vitesse est observée au mois de juillet, quand les vents ne sont que de 10,20 km/h. Elle monte au mois d'août et reste relativement stable pendant les trois (3) mois suivants, avant de remonter pour la période de l'hiver, atteignant 18,84 km/h en janvier et 18,36 km/h en mars. Au printemps, la vitesse rebaisse pour trouver son niveau de juillet. Les vents du sud-ouest, qui sont dominants pendant l'été et une partie de l'automne, ont également une vitesse relativement élevée quoique plus basse que celle des vents de l'ouest. Entre juillet et octobre, les vents dominants ont une vitesse entre 9,27 km/h et 11,20 km/h.

F. Zones de contraintes

Les seules zones de contraintes identifiées sur le territoire de la municipalité de Sainte-Euphémie sont des zones d'inondation ayant une crue de récurrence de 100 ans. Celles-ci sont indiquées sur la carte II. Il est à noter qu'aucun secteur habité n'est menacé par les inondations.

La présence des lacs et des rivières à méandres constitue un milieu propice à la formation de marécages. Les zones d'inondation comprennent la tête de la Rivière Bédule ainsi que les rives ouest et sud-ouest du Lac Chartier et le

pourtour du Lac Laflamme à l'exception de la rive est. D'autres zones sont situées le long de la Rivière Le Grand Ruisseau et de la Rivière du Sud. Au sud du village, entre le Rang Sainte-Marie et le Rang Sainte-Anne, on retrouve une petite vallée en "U" où l'eau s'accumule causant des marécages.

G. Qualité de l'air et environnement acoustique

L'inventaire de l'été 1988 n'a relevé aucun problème au niveau de la qualité de l'air ou du bruit. Cet état est dû à l'absence d'industrie et de production animale intensive. La seule ferme où l'on retrouve une production porcine est située à l'ouest du village et ne semble pas créer d'inconvénients. L'absence d'industrie et de circulation de véhicules lourds élimine les sources les plus importantes de bruit.

IV. HISTORIQUE

Le Canton d'Armagh a été le premier canton à être arpenté et érigé sur le territoire de ce qui deviendrait la MRC de Montmagny. La compagnie Price Brothers y a acheté des lots pour la construction de barrages sur la Rivière du Sud en 1838, et l'exploitation forestière a débuté dans les années 1840. Lors de la révision des rangs en 1857, l'arpenteur Georges Verret a constaté la présence de "squatters", des gens qui s'étaient installés sur des terres qui ne leur avaient pas été concédées par le gouvernement. Ces habitants se trouvaient dans les 1er et 2e Rangs sud-est ainsi que le long de la Rivière du Sud (CÔTÉ et GIGUÈRE 1984: 72). Les premiers colons arrivaient de Saint-Pierre, de Saint-François, de Cap-Saint-Ignace, d'Armagh et d'autres paroisses plus éloignées (GAUDREAU et NOËL 1982: 92).

Le territoire qui deviendrait la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud s'appelait Rivière-Saint-Pierre au début. Dès 1889, les habitants allaient à l'église à Notre-Dame-du-Rosaire, ce qui représentait une distance importante à parcourir dans le temps. En 1903, ils ont demandé l'érection d'une nouvelle paroisse et d'une église, mais les autorités ecclésiastiques ont rejeté la requête. Les colons ont quand même procédé en 1905 à la construction d'une chapelle sur le site de l'église que l'on connaît en 1988 (CÔTÉ et GIGUÈRE 1984: 72).

En 1907, les habitants de Rivière-Saint-Pierre se sont engagés à payer à un curé "outre les dîmes ordinaires, un supplément de foin, de patates et de bois... (et) que le minimum qu'ils donneront à leur curé soit de quatre piastres par année, par chaque famille dont la dîme et les suppléments ne s'élèveraient pas audit montant et cela aussi longtemps que l'autorité ecclésiastique le jugera nécessaire." Considérant la présence de la chapelle, les engagements des habitants et l'arrivée attendue du chemin de fer du Grand Tronc Continental, Louis Nazaire, l'archevêque de Québec, a créé une nouvelle mission qu'il a mise sous la protection de Sainte-Euphémie. L'abbé Halstan Proulx desservirait la mission, détachée des paroisses de Notre-Dame-du-Rosaire et de Saint-Cajetan-d'Armagh (GAUDREAU et NOËL, 1982: 17-19).

B. Développement de la paroisse

Le premier maire, Arthur Lemieux, et son conseil se sont réunis pour la première fois au mois d'août 1907. Parmi les conseillers, on retrouvait J.B. Pruneau, Donat Proulx,

Georges Labonté, Elzéar Mercier, Napoléon Giroux et Charles Bolduc. Ils se sont mis au travail tout de suite, adoptant des règlements municipaux et faisant des travaux publics. Les premiers égouts ont paru en 1907, et dès 1908, les constructions devaient être à au moins 10 pieds du chemin. Les travaux de construction du chemin de fer ont débuté en 1908. En 1909 et 1910, le conseil s'est occupé des chemins et de la construction de ponts. On retrouvait déjà une caisse populaire en 1910, et deux (2) licences d'hôtel ont été accordées. La vente de "liqueurs enivrantes" était interdite (GAUDREAU et NOËL 1982: 70-72). Le premier presbytère, une maison simple de 22 pieds carrés, a été remplacé en 1910 par un presbytère "à l'apparence bourgeoise" (GAUDREAU et NOËL 1982: 31-32). En 1911, lors de l'érection de la municipalité, les habitants étaient au nombre de 723 (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 1984: 29-30).

Les Soeurs Servantes du Sacré-Coeur-de-Marie sont arrivées en 1912 et ont ouvert un couvent. La même année, le conseil municipal a demandé un débouché de la Route de la Station jusqu'à la Route Sirois, et en 1913, on a demandé une barrière à la traverse du chemin de fer. Une exemption de taxes a été accordée à la compagnie d'aqueduc pour 20 ans et une demande a été faite pour construire une route le long du chemin de fer pour la première fois en 1914 (GAUDREAU et NOËL 1982: 74).

En 1913, on comptait dans la paroisse, en plus de l'église et du couvent, une fromagerie, trois (3) scieries, cinq (5) magasins, et deux (2) centrales hydro-électriques dont une sur la Rivière du Sud et une autre sur la Rivière à la Loutre (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 1984: 29). La fromagerie, en opération dès le début du siècle, se situait le long de la Rivière à la Loutre. On y fabriquait du fromage en meule de 50 livres qui serait vendu à des coopératives (GAUDREAU et NOËL 1982: 120). Plusieurs moulins à scie étaient implantés sur le territoire. Un fonctionnait à la Fourche du Pin sur la Rivière à la Loutre. Georges Blais et les frères A. et S. Coulombe en ont également fait fonctionner ainsi que Pierre Fortin, qui opérait un moulin à vapeur. Les entrepreneurs ont profité de la présence du chemin de fer pour transporter leur bois de sciage et de pulpe (GAUDREAU et NOËL 1982: 93-94).

Les années 1920 ont commencé avec le gravelage des Routes Sirois, Fourche du Pin et de la Station (GAUDREAU et NOËL 1982: 75). On retrouvait 797 habitants à Sainte-Euphémie en 1921 (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 1984: 30). Un tremblement de terre s'est produit en 1925. C'est en 1926 que les paroissien(ne)s ont inauguré leur nouvelle église, qui existe encore en 1988 (GAUDREAU et NOËL 1982: 157 et 44). Le conseil a

veillé à la construction d'un trottoir et à l'amélioration des chemins (GAUDREAU et NOËL 1982: 76).

Vers les années 1930, les terres étaient presque toutes défrichées. Ne pouvant plus se fier à un revenu pour leur bois coupé, les hommes de la paroisse se sont tournés vers les chantiers. Ils partaient l'automne et revenaient au printemps avec un peu d'argent comptant si nécessaire aux besoins de la famille (GAUDREAU et NOËL 1982: 98). Pendant la décennie, le conseil municipal s'est occupé du pavage du pont de la Loutre et de la réparation du pont des Étangs (sur la Route Sirois). Il a également adressé plusieurs demandes concernant le revêtement du chemin du village au gouvernement provincial "dans le but d'enlever de la poussière." (GAUDREAU et NOËL 1982: 77).

La municipalité a signé un contrat avec la compagnie Shawinigan Water and Power en 1940 lui donnant le droit de construire et maintenir toute installation électrique. La municipalité a persisté dans ses efforts pour l'asphaltage du chemin principal. En 1945, Alfred Lemelin a obtenu la permission d'établir un service régulier de transport de passagers via Québec au prix de 2,50 \$ aller-retour, et Roméo Tanguay a pu établir un service régulier d'autobus qui fonctionnait tous les jours de la semaine. Ismael Roy a pu faire le transport de passagers en auto-neige à partir de 1948. C'est aussi pendant cette période que l'on a adopté les premiers règlements sur la vitesse des automobiles et le stationnement dans le village (GAUDREAU et NOËL 1982: 78-80).

C. Époque récente

En plus de donner la permission pour l'installation de tables de billards dans les établissements commerciaux, la municipalité a consolidé ses équipements et augmenté ses services depuis les années 1950. En 1953, les habitants ont construit un nouveau couvent pour accommoder les 156 élèves dans six classes, et l'école de rang a été fermée en 1961 (GAUDREAU et NOËL 1982: 130). D'après les registres de la fabrique, la paroisse a atteint sa population la plus élevée, 881 habitants, en 1954. C'est aussi pendant les années 1950 qu'ils ont eu accès à une plage le long d'une rivière sur le terrain de Émile Jean Noël (GAUDREAU et NOËL 1982: 158 et 160).

Le chemin du village a été ouvert à la circulation automobile en 1955, et en 1963, tous les chemins étaient ouverts en hiver. L'année 1964 a vu l'installation de 10 lumières de rue additionnelles, la réfection des trottoirs et le creusage

d'un réservoir citerne pour la protection contre les incendies. Le service de vidanges a été inauguré en 1970, et un poste d'incendie construit en 1975: En 1979, la municipalité a installé des numéros civiques aux portes des maisons ainsi que des panneaux identifiant les voies de communication de la paroisse. Elle a aussi pris une entente avec Hydro-Québec pour changer le système d'éclairage des rues pour des lampes à vapeur sodium (GAUDREAU et NOËL 1982: 82).

En 1980, la municipalité a obtenu la permission de transformer la résidence des religieuses en salle municipale et le bureau du secrétaire-trésorier s'y trouve depuis 1981 (GAUDREAU et NOËL 1982: 82). C'est vers 1985 que le Canadien National a démantelé les voies ferrées qui traversaient la paroisse. Malgré l'absence d'un projet majeur à Sainte-Euphémie, le plan d'urbanisme vise à mettre en valeur le territoire de la municipalité et à maximiser les retombées économiques des projets régionaux en élaboration dans les municipalités voisines.

V. PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

A. Population

1. Nombre d'habitants

La population de Sainte-Euphémie a baissé lors de chaque recensement entre 1961 et 1986, les pertes les plus prononcées étant entre 1966 et 1976. La municipalité affiche une diminution totale de 43,0 % pour la période 1961-1986 et de 12,8 % pour la dernière décennie, comme le démontre le tableau 3.

TABLEAU 3
ÉVOLUTION DE LA POPULATION,
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD, 1961-1986

| ANNÉE | 1961 | 1966 | 1971 | 1976 | 1981 | 1986 | VARIATION | |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|---------------|---------------|
| | | | | | | | 1961-1986 | 1976-1986 |
| Nombre d'habitants | 775 | 725 | 613 | 507 | 468 | 442 | -333 (-43,0%) | - 65 (-12,8%) |

Source: Statistique Canada, recensements.

En ce qui concerne les gens demeurant sur des fermes de recensement, le tableau 4 indique que cette population a baissé d'une façon encore plus dramatique. La population agricole a baissé de 335 personnes, ou 94,4 %, entre 1961 et 1986 et de 39,4 % pendant les cinq (5) dernières années. La diminution la plus importante (70,1 %) a eu lieu entre 1961 et 1971.

La population agricole représente également une proportion décroissante de la population totale, passant de 45,8 % en 1961 à 4,5 % en 1986. Il est intéressant de noter que la perte de la population agricole est essentiellement égale à celle de la population en général pour la période 1961-1986. Il ne faut pas supposer pour autant que ce sont uniquement les habitants des fermes qui ont quitté la municipalité.

TABLEAU 4
ÉVOLUTION DE LA POPULATION AGRICOLE,
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD, 1961-1986

| Année Population | 1961 | 1971 | 1981 | 1986 | VARIATION | |
|------------------------|--------|--------|-------|-------|------------------|------------------|
| | | | | | 1961-1986 | 1981-1986 |
| Population sur fermes | 355 | 106 | 33 | 20 | -335 (-94,4%) | -13 (-39,4 %) |
| % de population totale | 45,8 % | 17,3 % | 7,1 % | 4,5 % | -41,3 % (-90,2%) | -2,6 % (-36,6 %) |

Source: Statistique Canada, recensements.

La figure 1 illustre l'évolution de la population de Sainte-Euphémie de 1961 à 1986 ainsi que deux (2) projections concernant son évolution d'ici l'an 2081. D'après l'hypothèse plus optimiste, la population baisserait de 5,6 % à tous les cinq (5) ans, tombant jusqu'à 150 habitants à la fin de la période. L'autre projection voit la population baisser plus rapidement soit de 10,5 % par période quinquennale. Ceci laisserait une toute petite population d'environ 50 habitants en 2081.

Il est à noter que ces projections sont basées sur les tendances depuis 1961. Une décroissance importante se poursuivra dans les prochaines années si rien ne contrecarre les tendances actuelles.

2. Nombre de logements

Malgré la diminution constante de la population, le nombre de logements n'a cessé d'augmenter légèrement. Le tableau 5 présente le nombre de logements privés occupés à Sainte-Euphémie lors de chaque recensement entre 1976 et 1986. Ce nombre a passé de 145 à 160 pour une augmentation de 10,3 %. Ce phénomène s'explique par le fait que, comme dans d'autres municipalités, le nombre de personnes par logement diminuait en même temps que la population baissait. Le tableau 5 indique aussi que le nombre de personnes par logement est tombé de 3,5 à 2,8, une baisse de 0,7 personne pendant la période 1976-1986.

3)

FIGURE 1
Évolution et projection de la population
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, 1961-2081

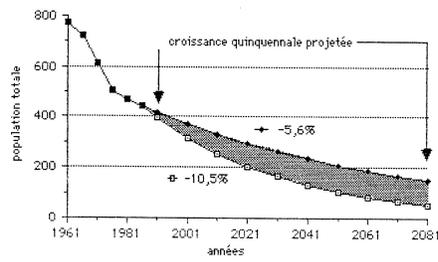


TABLEAU 5
LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS,
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD, 1976-1986

| ANNÉE | 1976 | 1981 | 1986 | VARIATION (1976-1986) |
|---------------------|------|------|------|-----------------------|
| Nombre de logements | 145 | 150 | 160 | + 15 (+10,3 %) |
| Personnes par log. | 3,5 | 3,1 | 2,8 | -0,7 (-20,0 %) |

Source: Statistique Canada, recensements.

3. Structure d'âges et naissances

Il y a un peu plus d'hommes que de femmes dans la population de Sainte-Euphémie. Le tableau 6 présente la répartition de la population selon le sexe et l'âge, indiquant que les hommes sont majoritaires dans l'ensemble de la population ainsi que parmi la population de 15 ans et plus. Un total de 18,1 % de la population est âgée de 65 ans ou plus, ce qui est relativement élevé, et dans ce groupe, les femmes sont majoritaires, comme c'est généralement le cas au Québec.

TABLEAU 6
POPULATION SELON LE SEXE ET L'ÂGE,
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD, 1986

| <u>ÂGE</u> | <u>HOMMES</u> | <u>FEMMES</u> | <u>TOTAL</u> |
|------------|---------------|---------------|--------------|
| 0-4 ans | 10 | 15 | 25 |
| 5-9 ans | 25 | 10 | 35 |
| 10-14 ans | 15 | 20 | 35 |
| 15-19 ans | 20 | 15 | 35 |
| 20-24 ans | 25 | 15 | 40 |
| 25-34 ans | 40 | 25 | 65 |
| 35-44 ans | 25 | 25 | 50 |
| 45-54 ans | 15 | 20 | 35 |
| 55-64 ans | 25 | 25 | 50 |

| <u>ÂGE</u> | <u>HOMMES</u> | <u>FEMMES</u> | <u>TOTAL</u> |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| 65-74 ans | 25 | 30 | 55 |
| 75 ans et plus | 10 | 15 | 25 |
| TOTAL | 235* | 215** | 450*** |
| Population de 15 ans et plus : | 185 | 170 | 355 |
| Population de 65 ans et plus : | 35 | 45 | 80 |
| % DES 65 ANS ET PLUS : 18,1 % | | | |

Source: Statistique Canada, recensement de 1986, catalogue 94-109.

* total des hommes = 230; erreur d'arrondissement dans les groupes d'âge.

** total des femmes = 210; erreur d'arrondissement dans les groupes d'âge.

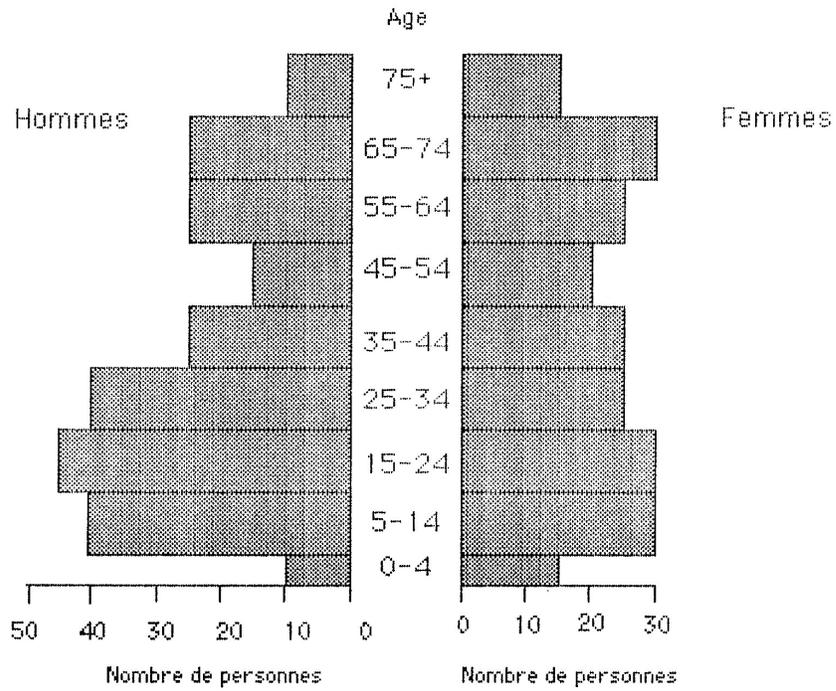
*** population totale = 442; erreur d'arrondissement dans les groupes d'âge.

La pyramide des âges, produite dans la figure 2, illustre ces mêmes données d'une façon plus graphique. On y constate un manque de femmes par rapport à la population masculine pour les gens âgés de moins de 35 ans. Du côté des femmes, la pyramide représente une population relativement vieille. Du côté des hommes, la situation est un peu plus dynamique, mais il y a encore un nombre trop élevé d'hommes de 55 ans et plus par rapport aux plus jeunes.

En 1985, il n'y a eu que cinq (5) naissances parmi la population de Sainte-Euphémie, comme le confirme le tableau 7. Ce chiffre représentait 1,7% des naissances de la MRC, tandis que la population de Sainte-Euphémie équivalait à 1,8 % de la population de la MRC de Montmagny en 1986. Le taux de naissances de la municipalité est donc quelque peu au-dessous de la moyenne de la région.

FIGURE 2

**PYRAMIDE DES ÂGES
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD, 1986**



Source : Statistique Canada, Recensement de 1986, Catalogue 94-109.

TABLEAU 7
PROPORTION DES NAISSANCES (1985)
PAR RAPPORT À LA POPULATION DE LA MRC (1986),
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

| NOMBRE DE NAISSANCES (1985) | PROPORTION DES NAISSANCES DE LA MRC (1985 (sur 301) | PROPORTION DE LA POPULATION DE LA MRC (1986) |
|--------------------------------|--|--|
| 5 | 1,7 % | 1,8 % |

Source: Département de santé communautaire, Hôtel-Dieu de Lévis, données fournies par le CLSC Antoine-Rivard.

4. Niveau de scolarité

En ce qui concerne la scolarité de la population de Sainte-Euphémie en 1986, le groupe le plus nombreux était celui dont le plus haut niveau ne dépassait pas la huitième année. Le nombre de personnes par catégorie de scolarité est présenté dans le tableau 8, qui donne également le pourcentage de chaque catégorie par rapport à la population de 15 ans et plus. Le tableau révèle que 49,3 % avaient atteint le niveau de la 8e année ou moins. Un bon nombre avaient aussi fait des études secondaires: 22,4 % ayant commencé sans avoir terminé et 10,4 % ayant obtenu un certificat. Seulement 5 personnes (1,5 %) avaient un certificat d'une école de métiers, mais plusieurs avaient fait d'autres études non-universitaires, 10,4 % sans certificat et 6,0 % avec un certificat. Ces chiffres de Statistique Canada, qui sont basés sur un échantillon de 20 % et arrondis, indiquent qu'aucun habitant de Sainte-Euphémie ne détenait un grade universitaire. Ce profil est typique des municipalités du centre de la MRC de Montmagny.

5. Niveau économique

Dans l'ensemble, le niveau économique de la population de Sainte-Euphémie n'était pas très élevé en 1986. Le tableau 9 présente les revenus moyen et médian des ménages

TABLEAU 8
PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ
(POPULATION DE 15 ANS ET PLUS),
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD, 1986

| Niveau scol. | 0-8 ^e année | 9 ^e - 13 ^e année | | École de métiers : cert. ou diplôme | Autres études non universit. | | Études universitaires | |
|-------------------------------------|---------------------------|--|------------------------------------|---|---------------------------------|------------|-----------------------|---------------|
| | | Sans certificat d'études secon. | Avec certificat d'études secon. | | Sans cert. | Avec cert. | Sans grade | Avec grade |
| Population | | | | | | | | |
| Nombre de personnes | 165 | 75 | 35 | 5 | 35 | 20 | -- | -- |
| % 15 ans et plus (340 habitants) | 49,3 % | 22,4 % | 10,4 % | 1,5 % | 10,4 % | 6,0 % | -- | -- |

Source: Statistique Canada, recensement, 1986, catalogue 94-110.

TABLEAU 9
REVENUS (1986), FAMILLES ET PERSONNES SEULES
À FAIBLE REVENU (1986) ET TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE (1985),
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

| REVENU* (1986) | | À FAIBLE REVENU (1986) | | | | ASSISTANCE SOCIALE (1985) | |
|-------------------|-----------|------------------------|-----------|------------------|-----------|------------------------------|-----------------------------------|
| | | FAMILLE | | PERSONNES SEULES | | Nombre de bénéficiaires | Taux d'assistance sociale** |
| Moyen | Médian | Nombre | Fréquence | Nombre | Fréquence | | |
| 16 580 \$ | 13 124 \$ | 45 | 39,0 % | 30 | 53,4 % | 119 | 26,9 % |

Source: Statistique Canada, recensement, 1986, catalogue 94-110; Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, données fournies par le CLSC Antoine-Rivard.

* Revenu du ménage privé.

** Basé sur le nombre de bénéficiaires en 1985 et la population en 1986.

privés qui étaient alors de 16 580 \$ et de 13 124 \$ respectivement. Plusieurs habitants étaient classés par Statistique Canada comme étant à faible revenu. Cette catégorie comprenait 45 familles (39,0 %) et 30 personnes seules (53,4 %).

Des données fournies par le CLSC Antoine-Rivard constituent un indicateur supplémentaire. Il y avait 119 bénéficiaires de l'aide sociale en juin 1985. En comparant ce chiffre avec la population lors du recensement de juin 1986, on obtient un taux d'assistance sociale de 26,9 %. Ce chiffre relativement élevé est quand même typique des municipalités du centre et du sud de la MRC de Montmagny.

6. Taux d'activité et de chômage

La population active est composée des personnes âgées de 15 ans et plus qui sont soit occupées soit en chômage. Le tableau 10 révèle que seulement 29,9 % de la population de Sainte-Euphémie, un peu plus d'un tiers, faisaient partie de la population active en 1986. Même dans ce groupe restreint, le taux de chômage était de 50,0 %.

Les situations des hommes et des femmes vis-à-vis du marché du travail étaient différentes, comme c'est souvent le cas. Le taux d'activité parmi les hommes montait jusqu'à 47,1 % comparativement à seulement 12,1 % chez les femmes. Comme c'est presque toujours le cas, à Sainte-Euphémie les hommes faisaient face à un taux de chômage moins élevé (43,8 %) que celui des femmes (50,0 %). L'absence de jeunes femmes notée lors de l'analyse de la pyramide des âges peut être attribuée au moins en partie à ce manque d'ouvertures d'emploi pour les femmes.

TABLEAU 10
POPULATION DE 15 ANS ET PLUS, POPULATION ACTIVE
TAUX D'ACTIVITÉ ET DE CHÔMAGE
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD, 1986

| Population de 15 ans et + | | POPULATION ACTIVE | | | | | | Taux d'activité | | Taux de chômage | |
|------------------------------|-----|-------------------|----|------------|----|-------|----|-----------------|--------|-----------------|--------|
| | | Occupée | | En chômage | | Total | | H | F | H | F |
| H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| 170 | 165 | 45 | 10 | 35 | 10 | 80 | 20 | 47,1 % | 12,1 % | 43,8 % | 50,0 % |
| TOTAL : 340 | | 55 | | 45 | | 100 | | 29,9 % | | 50,0 % | |

Source: Statistique Canada, recensement, 1986, catalogue 94-110.

7. Division d'activité économique

La population occupée est définie comme étant ceux et celles qui travaillent activement. Le tableau 11 donne le nombre de personnes engagées dans chaque division d'activité économique en 1986 et le pourcentage que représente ce nombre par rapport à la population occupée. Celle-ci était alors fortement concentrée dans les industries manufacturières, qui accaparaient 40,0 % de la main-d'oeuvre. On y retrouvait trois (3) autres groupes importants soit les industries primaires (20 %), le commerce (15 %) et les emplois classés "sans objet" par Statistique Canada, qui occupaient aussi 15 %. Pour le reste, 5,0 % se trouvaient dans les transports et 5 % dans l'administration publique.

TABLEAU 11
DIVISIONS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE,
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD, 1986

| Division | Industries primaires | Industries manufact. | Construction | Transport communic. Serv. pub. | Commerce | Finances Assur., Immobil. | Services gouvernementaux | Autres services | Sans objet | Total |
|----------------------------|----------------------|----------------------|--------------|--------------------------------|----------|---------------------------|--------------------------|-----------------|------------|---------|
| Population | | | | | | | | | | |
| Nombre de personnes | 20 | 40 | -- | | 15 | -- | -- | 5 | 15 | 100 |
| % de la population occupée | 20 % | 40 % | -- | 5 % | 15 % | -- | -- | 5 % | 15 % | 100,0 % |

Source: Statistique Canada, recensement, 1986, catalogue 94-110.

B. Finances municipales

Le résumé du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Euphémie révèle que plus de la moitié de sa richesse (64,3 %) est basée sur les maisons unifamiliales. Les fermes et boisés privés sont aussi importants avec 26,8 % de l'évaluation, mais les chalets (1,3 %) ainsi que les établissements industriels et commerciaux (1,2 %) représentent une infime partie de la richesse foncière. Il est à noter que l'évaluation moyenne des fermes, 6 000 \$ par unité, est nettement inférieure à celle de la MRC, qui s'établit à 19 900 \$. Le prix d'une maison unifamiliale est aussi relativement faible à 13 100 \$, tandis que la moyenne pour la MRC de Montmagny est de 38 900 \$.

Si l'on compare les données fiscales et financières de Sainte-Euphémie avec celles des autres municipalités québécoises de la même strate de population (1 à 499 habitants), on constate que sa richesse foncière est très faible soit seulement 37 % de la moyenne de ces municipalités. Ses recettes de taxes, par contre, sont 71 % des taxes moyennes, et ses dépenses constituent 98 % de la moyenne de toutes ces municipalités. Cette situation fait que le pourcentage de dépenses par 100 \$ de richesse foncière uniformisée est très élevé par rapport aux autres municipalités soit plus de deux fois et demie leur pourcentage.

Une analyse de la situation financière de la municipalité en 1988, préparée par le ministère des Affaires municipales, compare certaines données avec celles des autres municipalités de sa classe de population, de la MRC de Montmagny, des municipalités régies par le Code municipal et de l'ensemble des municipalités du Québec. L'analyse est publiée en annexe. En premier lieu, il en ressort que la municipalité n'a aucun endettement, ce qui la place dans une situation avantageuse par rapport à tous les groupes de comparaison, où le taux d'endettement par rapport à la richesse foncière varie de 0,34 % pour les municipalités de sa classe jusqu'à 3,59 % pour l'ensemble de la province. Le ratio de ses dépenses à la richesse foncière, cependant, à 3,87 %, est plus de deux fois celui des municipalités de sa classe (1,75 %) et du Code municipal (1,68 %), ainsi que plus élevé que les moyennes régionale (2,19 %) et provinciale (3,13 %).

Le pourcentage de l'évaluation résidentielle par rapport à la richesse foncière uniformisée de 63,92 % est nettement plus élevé que celui de tous les groupes, qui affichent un pourcentage entre 34,9 5% pour les municipalités de sa clas-

se et 57,19 % pour la province. Le pourcentage très faible d'évaluation industrielle et commerciale (1,18 %) est nettement inférieur à celui de tous les groupes, où le minimum s'établit à 6,06 % pour les municipalités de sa classe. Sainte-Euphémie s'identifie comme une municipalité agro-forestière car à 26,59 %, le pourcentage de l'évaluation en fermes est plus élevé que celui de tous les groupes. Celui des municipalités de sa classe est le plus proche avec 24,09 %.

En ce qui concerne les statistiques présentées per capita, la dette nette de 0 \$ contraste avec une dette moyenne de 80 \$ pour les municipalités de sa classe et de 968 \$ pour le Québec. Ses dépenses à 259 \$ et ses recettes de taxes à 120 \$ sont nettement inférieures à celles de tous les groupes à l'étude. Les dépenses moyennes per capita varient de 389 \$ pour les municipalités à 845 \$ pour l'ensemble du Québec, tandis que les recettes de taxes s'établissent entre 221 \$ dans les municipalités de sa classe et 592 \$ à travers le Québec.

À 1,5792, le taux global de taxation uniformisé est plus élevé que ceux de tous les groupes sauf la province (1,8898). La charge fiscale moyenne, 218 \$, demeure toutefois en bas des moyennes de tous les groupes dû à la faiblesse de la richesse foncière.

À moins d'attirer de nouvelles activités économiques capables d'augmenter la richesse foncière de la municipalité, telles des établissements industriels ou des chalets, il semble irréaliste d'envisager des dépenses plus élevées dans un avenir proche.

VI. PROBLÉMATIQUE: UTILISATION DU SOL

A. Organisation spatiale de l'agglomération

Le village de Sainte-Euphémie s'est développé à la limite entre les Rangs I et II sud-est du Canton de Montminy, s'étendant du lot 4 à l'est jusqu'au lot 23 à l'ouest, comme l'illustre la carte 13. Des résidences dispersées sont étalées sur une distance de 3,8 km, mais la concentration d'habitations entre les lots 11 et 21 occupe une bande de 2 km de longueur. Le village prend une forme linéaire le long de la Rue Principale. Son coeur est à l'intersection de la Route Sirois vers Saint-Paul au sud et de la Route de la Station vers le nord.

B. Logement

1. Nature et localisation

Les habitations de Sainte-Euphémie sont largement dominées par les maisons unifamiliales, et celles-ci sont concentrées dans le village. Le tableau 12 donne la répartition des logements dans l'ensemble de la municipalité.

TABLEAU 12
RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON TYPE DE BÂTIMENT,
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD, 1988

| <u>Type de bâtiment</u> | <u>Nombre de logements</u> | <u>Pourcentage de logements</u> |
|------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| Maison unifamiliale | 136 | 85 % |
| Maison bifamiliale | 12 | 7 % |
| Maison mobile | 3 | 2 % |
| Chambres (ancien presbytère) | <u>9</u> | <u>6 %</u> |
| TOTAL | 160 | 100 % |

Source: Rôle d'évaluation de la municipalité, 1988

Seulement une vingtaine de maisons sont situées en dehors du village. Il est à noter que le seul bâtiment multifamilial est l'ancien presbytère, converti en une maison de chambres pour les personnes âgées.

2. État et programme PARCQ

Quelques maisons à l'extrémité est du village sont identifiées comme nécessitant des travaux de rénovation ou de rafraîchissement. Sur les 15 priorités soumises par la municipalité dans le cadre du programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ), 9 projets totalisant 40 691 \$ ont été acceptés à Sainte-Euphémie (PARCQ 1987: rapport final).

3. Rythme de construction

Étant donné la faible augmentation dans le nombre de logements indiquée dans le tableau 5 (voir le chapitre V), il n'est pas surprenant de constater qu'il y a eu une seule construction résidentielle à Sainte-Euphémie au cours des cinq dernières années. Cette maison a été construite en 1988.

C. Commerces et entreprises de service

Un total de 10 entreprises est établi sur le territoire de la municipalité de Sainte-Euphémie. Le tableau 13 démontre la répartition des entreprises selon leur fonction.

TABLEAU 13
RÉPARTITION DES COMMERCES ET ENTREPRISES SELON FONCTION,
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD, 1988

| <u>Type</u> | <u>Nombre</u> |
|----------------------------------|---------------|
| Épicerie/dépanneur | 2 |
| Garage (réparation/essence) | 1 |
| Transport scolaire (primaire) | 1 |
| Casse-croûte | 1 |
| Salon esthétique | 1 |
| Location d'appareils d'amusement | 1 |
| Vente d'huile à chauffage | 1 |
| Club vidéo | <u>1</u> |
| TOTAL | 10 |

Source: Inventaire de l'été 1988

Les commerces et entreprises de services sont tous identifiés sur les cartes 12 et 13, qui illustrent l'utilisation du sol. Un seul commerce celui de la location d'appareils d'amusement, est localisé à l'extérieur du village soit sur le Rang Saint-Joseph. À l'exception de deux (2) autres entreprises vers la limite est du village, les autres sont situées au coeur du village, à proximité de l'église.

Les habitants de Sainte-Euphémie sont également desservis par les commerces et services de Notre-Dame-du-Rosaire, de Saint-Philémon, de Saint-Paul, d'Armagh et de Montmagny. La Ville de Lévis constitue aussi un pôle d'attraction. Le tableau 14 indique où les résidents se procurent les biens et soins dont ils ont besoin.

TABLEAU 14
PÔLES D'ATTRACTION POUR LES RÉSIDENTS DE SAINTE-EUPHÉMIE,
1988

| <u>Municipalité</u> | <u>Besoin</u> |
|-----------------------|---|
| Montmagny | épicerie, automobile, restaurant, santé, avocat, finance, décoration, vêtement, bar |
| Saint-Paul | épicerie, quincaillerie, réparation d'auto, casse-croûte, pharmacie, santé, notaire, finance, décoration/meubles, bar |
| Armagh | pharmacie, santé, finance, soins personnels, bar |
| Lévis | vêtements, meubles |
| Notre-Dame-du-Rosaire | quincaillerie |
| Saint-Philémon | bar, restaurant, achat d'auto |
| Sainte-Euphémie | soins personnels, casse-croûte |

À cause de la situation géographique de la municipalité, très proche d'Armagh, les habitants de Sainte-Euphémie ont un lien particulier avec cette municipalité de la MRC de Bellechasse.

D. Industries

Aucune industrie n'est inventoriée sur le territoire de Sainte-Euphémie même si 37 % de la population active travaille dans les industries manufacturières (voir le tableau 11 du chapitre V). Les activités industrielles sont donc situées à l'extérieur de la municipalité.

E. Institutions

1. Culte

L'église de Saint-Euphémie se situe au sud de la Rue Principale, sur le lot 16AP. Elle est voisine de l'ancien presbytère, converti maintenant en résidence pour des personnes âgées, et du parc municipal. Le cimetière est situé de l'autre côté de la Rue Principale, un peu à l'est, sur le lot 14BP (voir la carte 13).

2. Infrastructures et services locaux

Un terrain de jeux sur le lot 16, constitué d'un terrain de balle et d'un kiosque de loisirs, est aménagé en patinoire l'hiver. Son stationnement dessert également l'église. Un espace vert devra bientôt être aménagé sur le lot 19.

L'école est située sur le lot 15P au nord de la Rue Principale, comme l'indique la carte 13. Une partie de l'école est convertie en bureau municipal et salle funéraire. La grande salle de l'école est également utilisée pour diverses activités sociales.

Le Comité des citoyens de Sainte-Euphémie opère une salle communautaire. Elle se situe sur le lot 5, à l'extrémité est du village et est utilisée pour des réunions et des activités sociales par plusieurs organismes.

La carte 16, qui indique les infrastructures publiques, montre aussi le réseau d'aqueduc privé. Le système dessert le village à partir du lot 5 à l'est et se rend jusqu'au lot 23A à l'ouest. Les bornes-fontaines sont connectées sur les points de captage d'eau et non reliées au réseau d'aqueduc. On retrouve un total de sept (7) bornes-fontaines dont quatre (4) dans le village et trois (3) dans le secteur rural. Celles à l'extérieur du village

sont localisées sur le chemin du Rang Saint-Joseph, la Rue Principale ouest et le chemin du Rang Sainte-Anne. Le poste d'incendie, où il y a une borne-fontaine, se trouve au centre du village, sur le lot 14BP devant le cimetière.

Le service de cueillette d'ordures ménagères est offert une fois par semaine, le lundi, et le site d'enfouissement est situé à Armagh. Ce service est disponible dans le village ainsi que sur l'ensemble de la Rue Principale est et ouest, le Rang Sainte-Anne à l'intersection de la Route Sirois et le Rang Saint-Joseph. Les zones de villégiature ne sont pas desservies, mais la municipalité a mis en place deux (2) boîtes à ordures pour les chalets. Une boîte est située sur le chemin du Rang Saint-Joseph et l'autre à l'intersection du chemin du Rang Sainte-Anne et de la Route Sirois.

3. Services régionaux et gouvernementaux

Un comptoir postal est localisé dans un dépanneur au centre du village de Sainte-Euphémie. On y retrouve également des boîtes postales.

Il n'y a pas de centre local de service communautaire (CLSC) sur le territoire de la municipalité, mais les habitants de Sainte-Euphémie ont accès à des succursales à Montmagny, à Saint-Paul et à Armagh. Des hôpitaux sont situés à Montmagny, à Armagh et à Lévis.

Les étudiant(e)s de niveau secondaire sont desservi(e)s par la polyvalente de Saint-Paul. En 1989, 412 étudiant(e)s fréquentaient cette polyvalente.

Le bureau le plus proche du ministère des Transports se trouve à Saint-Jean-Port-Joli, et celui du ministère de l'Énergie et des Ressources à L'Islet, tous deux dans la MRC de L'Islet. Le centre d'emploi, le service de police, les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce, les bureaux d'aide juridique et des deux (2) députés, la MRC, les commissions scolaires, l'Office du Tourisme et le Conseil économique de la Côte-du-Sud (CECS) sont tous situés à Montmagny.

4. Transport et communication

Il n'y a plus de service de transport interurbain par la compagnie Transport Leclerc. Toutefois, un service d'autobus à partir d'Armagh demeure en place. L'autobus scolaire continue à transporter les étudiant(e)s vers la Polyvalente de Saint-Paul.

Les infrastructures ferroviaires sont démantelées depuis 1985. La voie désaffectée, qui traverse la municipalité d'est en ouest entre la Rivière du Sud et le village, reste sans vocation.

En plus de la Rue Principale, les Rangs Saint-Joseph et Sainte-Anne ainsi que les Routes Sirois sud et de la Station sont desservis par les infrastructures d'Hydro-Québec. On retrouve aussi le courant en trois phases le long de la Route Sirois sud jusqu'au village. Dans la municipalité de Sainte-Euphémie, les infrastructures électriques ne comprennent pas de lignes de haute tension.

Le service téléphonique est offert par la compagnie Québec-Téléphone. Des lignes privées sont actuellement disponibles de l'est de la municipalité jusqu'au lot 21, situé vers la limite ouest du village. Les habitations le long du chemin du Rang Saint-Joseph sont desservies à partir d'Armagh. Dans un avenir proche, les résidents de la Rue Principale ouest et du Rang Saint-Joseph auront accès à des lignes privées.

En ce qui concerne la radio et la télévision, les habitants de Sainte-Euphémie peuvent capter les postes de Québec. Le seul poste local est CFEL-MF de Montmagny. Aucun service de câblodistribution n'est disponible sur le territoire.

F. Espace récréo-touristique

1. Activités et sites

Les activités récréo-touristiques de la municipalité sont basées essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles. Ces sites et activités comprennent:

- . chasse aux petits et gros gibiers aux extrémités nord et sud du territoire ainsi qu'en bordure des lacs;
- . cascades de la Rivière à la Loutre et de la Rivière du Pin;
- . l'emprise de l'ancienne voie ferrée, qui a un potentiel élevé (motoneiges, VTT);

- . point de vue à partir du Rang Saint-Joseph;
- . sucreries ayant un potentiel pour une utilisation publique.

2. Villégiature

Sur l'ensemble du territoire, on retrouve plus d'une quarantaine de chalets, comme le confirment les cartes 12 et 13. Environ une douzaine est situé autour du village, 10 sont regroupés autour des lacs, six (6) se trouvent sur la Rue Principale ouest et le reste dans le Rang Saint-Joseph ou en bordure de la Rivière du Sud.

G. Sites et bâtiments patrimoniaux

L'église et l'ancien presbytère, de style cubique avec une belle tour arrondie, sont les bâtiments qui présentent le plus d'intérêt architectural et historique dans le village. L'église date de 1926. Elle est construite en pierres avec une tour centrale et trois (3) portes dont une dans la tour et une de chaque côté (GAUDREAU et NOËL 1982: 24 et 44).

On retrouve également une maison privée d'intérêt. Elle est identifiée par une étoile sur la carte 13. C'est une maison en brique, de style vernaculaire qui se trouve du côté nord de la Rue Principale, à l'ouest de l'intersection de la Route de la Station.

Quatre (4) croix de chemin sont implantées sur le territoire: une dans le Rang Sainte-Anne, une le long de la Rue Principale ouest, une dans le Rang Saint-Joseph et une du côté sud de la Rue Principale, à l'extrémité est du village, comme l'indiquent les cartes 12 et 13. Le bâtiment le plus intéressant de la municipalité, cependant, est une belle maison de ferme de style vernaculaire que l'on découvre sur la Route de la Station. C'est ici le berceau de la municipalité, le lieu où fonctionnaient autrefois plusieurs moulins à scie.

H. Circulation

1. Réseau routier: description et état

Le réseau routier de Sainte-Euphémie comprend 15,8 km de route asphaltée et 18,3 km de chemin en gravier. On ne retrouve aucune route numérotée sur le territoire, mais uniquement des chemins et routes intermunicipaux soit la

Rue Principale est qui se dirige vers Notre-Dame-du-Rosaire, la rue Principale ouest qui va vers Armagh, le chemin du Rang Saint-Joseph qui se dirige vers Armagh via la Route de la Station et la Route Sirois qui mène à Saint-Paul au sud. Le Chemin du Grand Ruisseau est un chemin tertiaire reliant Notre-Dame-du-Rosaire à Sainte-Euphémie. Le chemin du Rang Sainte-Anne et la Route des Pins sont des culs-de-sac qui finissent par devenir des chemins forestiers. La Route de Saint-Pierre devient un chemin forestier et éventuellement un simple sentier à l'extrémité nord de la municipalité.

Comme le démontre la carte 14, les routes asphaltées sont en excellent état. La Route de la Station, bien qu'en gravier, est également considérée "excellente". Les chemins de rang sont classés "passables" à "médiocres". La carte 15 indique que les rues du village sont toutes en bon état.

2. Signalisation et équipement

D'après les cartes 14 et 15, un total de 36 lampadaires éclaire les chemins de Sainte-Euphémie. On en retrouve 29 dans le village, partant du lot 23 à l'ouest et se rendant jusqu'au lot 10 à l'est. Deux (2) sont implantés sur la Rue des Loisirs. Quelques-uns sont aussi localisés le long de la Route Sirois, et un lampadaire se trouve du côté est de la Route de la Station. À l'extérieur du village, on retrouve un lampadaire du côté nord du chemin du Rang Saint-Joseph, sur le lot 25; cinq (5) sur la Rue Principale ouest et un à l'intersection du chemin du Rang Sainte-Anne et de la Route Sirois. Il est à noter qu'il n'y a pas de lampadaire à l'intersection de la Route Saint-Pierre et du chemin du Rang Saint-Joseph.

L'inventaire de l'été 1988 a identifié huit (8) panneaux d'arrêt obligatoire sur le territoire de la municipalité. Trois (3) arrêts sont implantés le long de la Rue Principale soit un à la Route de la Station, un autre à la Route Sirois et un autre à la Rue des Loisirs. Cinq (5) arrêts se trouvent à l'extérieur du village. Il y en a à toutes les intersections sauf sur la Rue Principale, pour les véhicules arrivant du nord sur la Route Sirois.

3. Accidents

En tout, 17 accidents sur le territoire de la muni-

cipalité de Sainte-Euphémie ont été rapportés au corps policier au cours des années 1984-85-86, mais seulement sept (7) ont pu être cartographiés (voir les cartes 14 et 15). Un accident a eu lieu à l'intersection de la Route Sirois et du chemin du Rang Sainte-Anne, tandis que six (6) autres sont survenus le long de la Rue Principale, dans la partie la plus dense du village entre les lots 14 et 20.

Pour les habitants de Sainte-Euphémie, le secteur le plus dangereux est une courbe à Notre-Dame-du-Rosaire qui se trouve sur le prolongement de la Rue Principale est de Sainte-Euphémie, à l'est du pont de la Rivière Alick.

4. Réseau piétonnier

Le seul trottoir de la municipalité, situé du côté sud de la Rue Principale, est localisé sur la carte 15. Il s'étend du lot 18 sur une distance de 0,6 km jusqu'au lot 14, où il se termine abruptement. L'état du trottoir est évalué comme étant "passable".

1. Stationnement

La rue principale n'est pas très large, et il est difficile de stationner dans la rue sans déranger la circulation. Cependant, il ne semble pas avoir un besoin d'espaces supplémentaires. L'inventaire identifie de 60 à 70 espaces entre l'église et le terrain de jeux, entre 150 et 200 devant la salle communautaire, et environ 50 places de stationnement sur le terrain de l'école (voir la carte 13).

J. Caractéristiques visuelles

Le Rang Saint-Joseph et la nouvelle partie de la Route de la Station offrent un beau paysage avec des maisons généralement bien entretenues, mais de nombreux terrains agricoles en friche contribuent à donner un air moins attrayant à l'ensemble du secteur rural. Dans le village, environ cinq (5) maisons sont en mauvais état, et on retrouve des carcasses d'autos le long d'un secteur de la Rue Principale.

K. Terrains vagues

La carte 13 montre qu'il y a une trentaine de terrains avec le service d'aqueduc disponibles dans le village. Ces

terrains ont tous 25 mètres (25) m de front. À l'extérieur du village, on retrouve de nombreux terrains pouvant accueillir des constructions.

L. Agriculture

1. Évolution du nombre et de la superficie des fermes de recensement

D'après le tableau 15, les fermes de recensement ont presque disparu de Sainte-Euphémie. Ceci est consistant avec le tableau 11, qui indique seulement 5 personnes engagées dans les industries primaires. Le nombre de fermes dans la municipalité a diminué de 61 à 6 entre 1961 et 1986, une perte de 90,2 %, et même pendant les cinq (5) dernières années il y a eu une perte de 40,0 %. Comme dans le reste de la MRC de Montmagny, cependant, c'est entre 1961 et 1971 que les modifications les plus importantes sont survenues dans le nombre de fermes.

En ce qui concerne les superficies, il est plus difficile d'avoir une image précise de ce qui s'est passé car en 1986, les données de Sainte-Euphémie ont été traitées avec celles de Notre-Dame-du-Rosaire. Des estimations basées sur les superficies moyennes des fermes de Notre-Dame-du-Rosaire, multipliées par le nombre de fermes à Sainte-Euphémie ont servi à calculer des variations approximatives pour la période à l'étude. Il se peut que les superficies aient baissé encore plus que ce qui est indiqué par les estimations, les pourcentages de pertes lors des autres recensements ayant été très élevés. Les estimations indiquent une diminution de 86,1 % de la superficie totale des fermes et de 94,4 % de la superficie améliorée pour l'ensemble de la période 1961-1986. Ces taux restaient relativement élevés à 17,3 % et 49,0 % respectivement pendant les cinq (5) dernières années de la période. Il est donc évident que l'activité agricole joue un rôle de moins en moins important dans l'économie locale.

TABLEAU 15

ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA SUPERFICIE DES FERMES (ha.),

SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD, 1961-1986

| Année | 1961 | 1971 | 1981 | 1986 | VARIATION | |
|----------------------------|-------|-------|------|------|-------------------|----------------|
| | | | | | 1961-1986 | 1981-1986 |
| Fermes | | | | | | |
| Nombre | 61 | 24 | 10 | 6 | -55 (-90,2 %) | -4 (-40,0 %) |
| Superficie totale (ha.) | 4 394 | 1 740 | 740 | 612* | -3 782 (-86,1 %)* | -128 (-17,3 %) |
| Superficie améliorée (ha.) | 1 762 | 658 | 194 | 99* | -1 663 (-94,4 %) | -95 (-49,0 %) |

Source: Statistique Canada, recensements agricoles.

* Estimations basées sur les superficies totale et améliorée moyennes des fermes de Notre-Dame-du-Rosaire, multipliées par le nombre de fermes à Sainte-Euphémie.

2. Description des exploitations agricoles en 1988

L'inventaire effectué à l'été 1988 dégage une image semblable à celle de Statistique Canada, mais avec des productions qui ne paraissent probablement pas dans les chiffres de recensement. La carte II identifie quatre (4) producteurs de bovins de boucherie, un producteur de porcs et trois (3) producteurs acéricoles. Seulement 7 % du territoire est utilisé à des fins agricoles, et les terres exploitées sont en pâturage ou en foin.

La plus grosse ferme de la municipalité est une ferme de production bovine située à la limite ouest du village. Deux (2) autres producteurs de boeuf sont installés le long de la Rue Principale, un vers la limite est du village et un autre à l'ouest du village dans le Canton d'Armagh. Un troisième producteur opère une ferme à l'intersection de la Route Sirois et du chemin du Rang Sainte-Anne. La seule ferme de production porcine est située vers la limite ouest du village, à côté d'une ferme de production de boeuf.

Les érablières exploitées sont identifiées dans trois (3) rangs. Deux (2) se trouvent au sud du Lac Laflamme dans le Rang II nord-ouest du Canton d'Armagh, et une est exploitée sur le lot 6 du Rang I nord-ouest. Les deux (2) autres sont situées de chaque côté de la Route Sirois, dans le Rang I sud-ouest du Canton de Montminy. Aucune de ces érablières n'est actuellement ouverte au public.

M. Forêt

L'inventaire et l'analyse des cartes indiquent qu'environ 85 % du territoire de la municipalité est recouvert de forêt. La forêt domaniale occupe les deux (2) rangs au nord soit les Rangs III et IV nord-ouest du Canton d'Armagh, ce qui constitue environ 30 % du territoire. Les cinq (5) autres rangs, de tenure privée, occupent 70 % du territoire. Les essences ainsi que les aires de coupe à blanc sont identifiées dans le chapitre III, Caractéristiques physiques.

N. Sites d'extraction

Un total de cinq (5) sites d'extraction est identifié sur le territoire de la municipalité. On en retrouve quatre (4) dans le Rang 1 sud-ouest à l'extrémité sud du territoire soit trois (3) sur les lots 9 et 10 et un autre sur le lot 20. Un cinquième se trouve du côté nord de la Rivière du Sud, sur le lot 18 du Rang I nord-ouest du Canton de Montminy.

VII. RÉGLEMENTATION ACTUELLE

A. Réglementation municipale actuelle

Le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny constitue la seule réglementation d'urbanisme s'appliquant sur le territoire de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud. On retrouve dans ce règlement des normes d'implantation en bordure des cours d'eau et des normes d'installation d'équipement sanitaire ainsi que des règles en matière de lotissement. Cette réglementation est entrée en vigueur en avril 1983.

B. Rappel du schéma d'aménagement

Le plan d'urbanisme de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et les réglementations qui en découlent ne devront pas aller à l'encontre mais plutôt favoriser la réalisation des objectifs énoncés dans le schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny. Les règlements d'urbanisme devront aussi respecter les normes minimales et générales du schéma d'aménagement. En ce qui a trait à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, le schéma d'aménagement aborde les points suivants:

- . L'adoption de normes de lotissement et de réalisation d'ouvrages assurant une protection de l'environnement;
- . Le respect des périmètres d'urbanisation;
- . La protection des cours d'eau et de l'environnement des chutes de la Rivière à la Loutre et de la Rivière du Pin;
- . L'implantation des roulettes hors des sites touristiques et patrimoniaux;
- . Le maintien, en secteur forestier, d'une lisière de boisé le long des principales routes intermunicipales;
- . La protection des principaux habitats fauniques;
- . L'harmonisation des utilisations du sol en ce qui touche les productions animales sur fumier liquide et les industries produisant des nuisances;
- . L'harmonisation de la signalisation;
- . La protection des prises d'eau municipale;
- . Le contrôle du développement dans les zones d'inondation des rivières à la Loutre, Le Grand Ruisseau, Rivière du Sud et le Lac Laflamme;
- . La protection du caractère patrimonial des bâtiments d'intérêt architectural et historique;
- . L'implantation possible d'un service de garde à l'enfance.

Ces éléments d'aménagement et de développement correspondent à un plan d'affectation du territoire illustrant la localisation des secteurs urbains, de villégiature, agro-forestier, récréatif et faunique.

C. Zonage agricole et plan d'affectation des terres publiques

Le gouvernement provincial applique des règlements ayant une influence sur l'aménagement du territoire de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud. La Loi sur la protection du territoire agricole et le plan d'affectation des terres publiques couvrent respectivement 23,4 % et 25,8 % du territoire.

La zone protégée pour l'agriculture occupe 21,95 km² et se situe principalement autour du village dans les Rangs I Sud-Est et II Sud-Est du Canton Montminy et, à l'ouest de la municipalité, dans le Rang I Nord-Ouest du Canton Montminy et dans les Rangs I Sud-Est et Est de la Rivière du Pin dans le Canton d'Armagh. Le territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources couvre une superficie de 24,1 km² et s'étend sur les Rangs III Nord-Ouest et IV Nord-Ouest du Canton d'Armagh.

Sur les terres domaniales, on retrouve un important ravage de chevreuils couvrant presque entièrement le Rang IV Nord-Ouest et près de la moitié du Rang III Nord-Ouest. Une zone de villégiature borde le Lac Laflamme et une zone de production forestière est située à l'est des deux lacs.

VIII. CONSULTATION PUBLIQUE

Suite à l'adoption des projets de plan et de réglementation d'urbanisme par la Corporation municipale de Sainte-Euphémie, la municipalité a convoqué une assemblée de consultation publique sur les projets le 25 avril 1990. Une vingtaine de personnes s'est présentée pour apprendre le contenu de ces projets et offrir leurs commentaires.

Suite à une discussion des dispositions des projets municipaux, l'assemblée s'est mise d'accord sur les points suivants:

- 1) La protection des lacs devrait être accrue.
- 2) Certains usages commerciaux pourraient s'ajouter au groupe d'usages permis en secteur rural.
- 3) Plus d'usages commerciaux et industriels devraient être autorisés dans les zones résidentielles et commerciales.

IX. CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

A. Concept global d'aménagement

Le but du Plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud est d'améliorer le cadre de vie des habitants de la municipalité. Si les orientations du plan favorisent le développement économique du territoire sans nuire à l'environnement physique ou social, il pourra contribuer aussi à contrecarrer la décroissance de la population identifiée au chapitre V. Les orientations, qui découlent de l'analyse de la municipalité, doivent toutefois respecter les normes et objectifs pertinents du schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny ainsi que la Loi sur la protection du territoire agricole et le plan d'affectation des terres publiques.

Ce chapitre présente le concept global d'aménagement. Dans le but d'optimiser l'exploitation des ressources de la municipalité, ce concept préconise une affectation de villégiature, récréo-touristique ou faunique des pourtours des Lacs Chartier et Laflamme, le maintien de la qualité de l'environnement visuel des principales routes et la protection des zones agricoles ainsi que du/des ravage/s de chevreuils. La partie rurale du territoire est composée presque exclusivement d'une zone agro-forestière.

Le concept d'aménagement de la municipalité sera présenté premièrement pour l'environnement physique et par la suite en suivant les thèmes abordés dans le chapitre VI, l'utilisation du sol. Pour chaque domaine, le plan présente une orientation générale suivie d'objectifs et, le cas échéant, de propositions d'aménagement. Un "(R)" suivant un objectif indique que celui-ci donnera lieu à une réglementation.

B. Domaines d'intervention

1. Environnement physique

a. Orientation

Protéger l'environnement naturel et humain.

b. Objectifs:

- 1) Assurer une densité acceptable d'occupation du sol en fonction des équipements d'approvisionnement et de traitement des eaux.(R)

- 2) Protéger la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau.(R)
- 3) Protéger les principaux habitats fauniques.(R)
- 4) Éviter les constructions dans les zones d'inondation.(R)

2. Organisation spatiale de l'agglomération

a. Orientation

Conserver l'organisation spatiale actuelle du village.

b. Objectifs:

- 1) Assurer le développement secteurs ruraux.

3. Logement

a. Orientation

Favoriser l'implantation et l'entretien d'habitations appropriées dans un environnement sain et agréable.

b. Objectifs:

- 1) Permettre la création d'une diversité de logements susceptibles de répondre aux besoins des habitants.(R)
- 2) Protéger les secteurs à dominance résidentielle des nuisances dues à des utilisations industrielle, agricole et autres.(R)
- 3) Respecter une certaine homogénéité dans le gabarit des bâtiments résidentiels.(R)
- 4) Permettre l'implantation de maisons mobiles uniquement de part et d'autre de la Route Sirois sud, au sud du secteur actuellement construit.(R)

c. Propositions possibles:

- 1) Implantation d'un HLM.
- 2) Transformation de grandes résidences en logements pour personnes âgées.

4. Commerces et services privés

a. Orientation

Conserver les commerces et services privés en place et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises commerciales sur le territoire.

b. Objectifs:

- 1) Permettre l'implantation de nouveaux commerces et services privés.(R)
- 2) Assurer à la clientèle des entreprises commerciales implantées dans des bâtiments neufs des conditions de stationnement adéquates.(R)
- 3) Faciliter le recyclage de bâtiments existants convenant à des utilisations commerciales.(R)
- 4) Assurer un environnement visuel attrayant sur les terrains commerciaux.(R)
- 5) Empêcher l'ouverture de bars à proximité de l'église, de l'école, de l'ancien presbytère et de la salle des loisirs.(R)
- 6) Contrôler les matériaux de fabrication des affiches.
- 7) Contrôler l'implantation de commerces nécessitant la mise en place de réservoirs ou de produits dangereux.(R)

5. Industrie

a. Orientation

Encourager le développement industriel tout en protégeant l'environnement physique ainsi que les zones résidentielles, récréatives et de villégiature.

b. Objectifs:

- 1) Permettre l'implantation de petites industries sans nuisance et de petits ateliers dans les cours arrière des résidences partout sur le territoire. (R)
- 2) Permettre l'implantation d'industrie à nuisance modérée ou élevée en zone rurale, sauf en zone récréative ou de villégiature, ou à proximité d'une route principale ou d'une aire d'habitation. (R)
- 3) Restreindre l'implantation d'industrie dangereuse (nucléaire, BPC, etc.) sur le territoire de façon à protéger la population et l'environnement physique. (R)

6. Institutions et services

a. Orientation

Conserver et consolider les institutions et services en place, tout en permettant l'implantation d'institutions et services nouveaux.

b. Objectifs:

- 1) Conserver l'école, le poste d'incendie, le comptoir postal et l'église dans le village.(R)
- 2) Permettre l'établissement de lieux de culte en zone rurale.(R)
- 3) Permettre l'implantation d'un service de garde à l'enfance.(R)

- 4) Permettre l'implantation d'équipements pour le traitement et l'élimination de déchets.(R)
- 5) Permettre une utilisation polyvalente de l'école.
- 6) Protéger la prise d'eau de la municipalité.(R)

c. Propositions possibles:

- 1) Aménagement de petits étangs de décantation sur les terrains municipaux au sud du village.
- 2) Implantation d'un site de traitement des boues de fosses septiques.
- 3) Amélioration du service d'incendie.
- 4) Amélioration du terrain de jeux.
- 5) Implantation d'un service de garde à l'enfance.
- 6) Utilisation polyvalente de l'école : (à préciser).

7. Espace récréo-touristique

a. Orientation

Encourager l'utilisation récréo-touristique du territoire ainsi que la villégiature et la protection de la faune.

b. Objectifs:

- 1) Protéger les zones de récréation et de villégiature, ainsi que la faune, de nuisances élevées en bordure des Lacs Chartier et Laflamme ainsi que dans le/s ravage/s dans la partie nord du territoire.(R)
- 2) Permettre l'implantation de parcs et d'espaces verts partout sur le territoire.(R)
- 3) Protéger les cascades des Rivières du Pin et à la Loutre.(R)

- 4) Éviter l'implantation de maisons mobiles dans certains secteurs résidentiels du village.(R)
- 5) Éviter la présence de bâtiments délabrés le long des chemins publics.(R)
- 6) Établir des dimensions minimales pour la construction de résidences secondaires le long des chemins publics. (R)

c. Propositions possibles:

- 1) Mise en valeur de sucreries.
- 2) Promotion de chalets d'hiver et d'autres services récréo-touristiques (restaurant/casse-croûte, etc.) desservant la clientèle de la Station de ski Grande Coulée à Saint-Paul.

8. Patrimoine

a. Orientation

Stimuler l'intérêt des habitants dans l'histoire de la municipalité.

b. Objectifs:

- 1) Sensibiliser les habitants à l'histoire de la municipalité.
- 2) Recycler les bâtiments d'intérêt désaffectés.

c. Propositions possibles:

- 1) Création d'un comité culturel consultatif conforme à la loi sur les biens culturels pour identifier les plus vieux bâtiments et tenir des dossiers sur l'actualité.

9. Circulation

a. Orientation

Améliorer et entretenir les réseaux routier et piétonnier de la municipalité ainsi que la signalisation et l'équipement qui s'y rattachent.

b. Objectifs:

- 1) Avoir des réseaux routier et piétonnier en bon état.
- 2) Rendre le réseau routier plus sécuritaire.

c. Propositions possibles:

- 1) Réaménagement ou amélioration de la signalisation des courbes de la route qui traverse la Rivière Alick à Notre-Dame-du-Rosaire.
- 2) Asphaltage de la Route de la Station.
- 3) Implantation d'un panneau d'arrêt obligatoire à la Rue Principale pour les véhicules arrivant du nord sur la Route Sirois.
- 4) Implantation de lampadaires le long de la Route Saint-Pierre, aux intersections des chemins du Grand Ruisseau et du Rang Saint-Joseph.

10. Stationnement

a. Orientation

Assurer des espaces de stationnement en nombre adéquat sur le territoire.

b. Objectifs:

- 1) Prévoir et exiger un nombre minimal d'espaces de stationnement pour chaque nouvelle construction, que ce soit une utilisation commerciale, industrielle, institutionnelle ou résidentielle.(R)

- 2) Prévoir et exiger des espaces de chargement adéquats pour les nouvelles utilisations commerciales et industrielles.(R)

II. Caractéristiques visuelles

a. Orientation

Créer et entretenir un environnement visuel attrayant sur le territoire.

b. Objectifs:

- 1) Conserver une bande forestière en bordure des principales routes.(R)
- 2) Assurer l'entretien des terrains du village, qu'ils soient construits ou non, et des terrains le long des principales routes.(R)
- 3) Éviter des cimetières de voitures visibles dans le village, le long des principales routes et à proximité des habitations.(R)

c. Proposition possible:

Mise en place d'un programme d'embellissement local.

12. Agriculture

a. Orientation

Encourager l'utilisation optimale des terres agricoles tout en minimisant les nuisances pour les habitants.

b. Objectifs:

- 1) Permettre l'exploitation agricole en zone rurale. (R)
- 2) Encourager l'exploitation des érablières.(R)

- 3) Protéger les zones résidentielles des nuisances les plus élevées engendrées par l'implantation d'établissements de production animale.(R)
- 4) Protéger les aires d'habitation des effets les plus incommodes de l'épandage du fumier liquide pendant la période estivale.(R)

13. Forêt

a. Orientation

Utiliser la ressource forêt de façon optimale.

b. Objectifs:

- 1) Permettre l'exploitation forestière en zone rurale.(R)
- 2) Encourager une utilisation polyvalente de la forêt.(R)
- 3) Encourager le reboisement et les travaux sylvicoles.

14. Sites d'extraction

a. Orientation

Limiter les sites d'extraction à des endroits où les nuisances produites ne dérangeront pas le voisinage.

b. Objectifs:

- 1) Permettre les activités d'extraction en zone rurale.(R)
- 2) Protéger le village, les sites récréo-touristiques, les aires d'habitation et les principales routes de nuisances élevées engendrées par les sites d'extraction en exploitation.(R)

C. Affectation du sol

Les grandes affectations du sol constituent des orientations pour le règlement de zonage, qui pourra toutefois préciser des variantes dans une ou des zones particulières, en autant que celles-ci ne modifient pas et ne nuisent pas à la nature générale de l'affectation. Ce règlement pourra aussi identifier des zones mixtes afin de permettre plus d'un usage principal où l'utilisation du sol actuelle inclut déjà des usages diversifiés qui sont néanmoins compatibles.

1. Milieu rural

Trois (3) affectations principales sont identifiées sur le territoire rural de la municipalité de Sainte-Euphémie. La grande majorité du territoire sera en forêt, mais une superficie importante au centre de la municipalité est quand même affectée à l'agriculture, et des aires de villégiature sont établies autour des lacs. Il est à noter que les maisons mobiles et les résidences saisonnières seront permises partout en milieu rural où les normes environnementales et la Loi sur la protection du territoire agricole peuvent être respectées.

a. Affectation forestière

Une superficie très restreinte sur les côtés ouest des Lacs Chartier et Laflamme est réservée à la classe d'activités forestières dont les usages prioritaires seront la conservation faunique pour les sites de reproduction de la sauvagine, une exploitation forestière limitée et les travaux sylvicoles. D'autres usages restreints pourraient être autorisés soit l'habitation à faible densité, des activités commerciales reliées à la récréation et les usages industriels reliés aux équipements d'utilité publique.

Tout le reste du territoire forestier pourra accueillir des activités plus diversifiées. L'exploitation forestière et les travaux sylvicoles y seront les usages principaux les plus importants, mais ces secteurs agro-forestiers peuvent aussi être exploités à des fins agricoles. Toutefois, des normes exigeant le traitement du fumier liquide s'appliqueront dans les secteurs les plus proches du village.

Sur la plupart du territoire forestier, les activités connexes pourraient comprendre certains usages commerciaux ainsi que tous les types d'usages indus-

triels et publics. L'habitation à faible densité est aussi envisagée sauf dans le secteur isolé à l'extrémité nord de la municipalité.

b. Affectation agricole

Dans le secteur agricole, c'est la classe d'activités comprenant tous les élevages qui prévaudra. L'exploitation agricole y sera la première activité, mais des normes concernant le traitement du fumier liquide seront adoptées. Cette superficie considérable recouvre la plupart des terres agricoles actuellement exploitées, occupant des parties des Rangs I nord-ouest, I sud-est et II sud-est du Canton de Montminy ainsi qu'une partie du Rang Est Rivière du Pin et l'ensemble du Rang I sud-est du Canton d'Armagh sur le territoire de Sainte-Euphémie. Les activités connexes reconnues pour cette superficie importante comprennent l'habitation à faible densité, des usages commerciaux limités, l'industrie sans nuisance élevée et les usages publics.

c. Affectation de villégiature

La classe d'activités identifiée englobe les usages publics et commerciaux reliés à la récréation. Ces aires occupent la plupart des pourtours des Lacs Chartier et Laflamme. La seule activité complémentaire serait l'habitation, mais celle-ci serait très restreinte.

2. Milieu urbanisé

Il y a aussi trois (3) affectations principales dans le village. L'habitation est l'affectation qui occupe la plus grande superficie. Sont également identifiés un centre affecté au commerce et des aires publiques qui se greffent au noyau. Les résidences saisonnières peuvent être implantées partout en zone urbaine sauf dans les secteurs publics.

a. Affectation résidentielle

C'est la classe d'activités ayant comme premier usage l'habitation de faible à haute densité qui est identifiée pour le secteur résidentiel du village. Il y aura toutefois des restrictions sur la hauteur des édi-

fices résidentiels. Les maisons mobiles seront autorisées le long de la Route Sirois sud seulement.

La superficie importante allouée à l'habitation comprend toute la périphérie du village: de part et d'autre de la Rue Principale est et ouest, de la Route de la Station et de la Route Sirois sud. Les usages connexes prévus sont certains usages commerciaux, des usages industriels sans nuisance, les usages publics et l'agriculture sans nuisance.

b. Affectation commerciale

La classe d'activités attribuée à l'affectation commerce et service comprend des usages commerciaux très diversifiés. L'aire commerciale se trouve au centre du village le long de la Rue Principale, des deux (2) côtés de l'intersection de la Route Sirois. Les autres activités possibles dans ce secteur incluent l'habitation de faible à haute densité avec des limites sur la hauteur des bâtiments, des usages industriels sans nuisance et les usages publics. L'agriculture sans nuisance sera également autorisée à l'extrémité ouest de l'aire, au nord de la Rue Principale.

c. Affectation publique

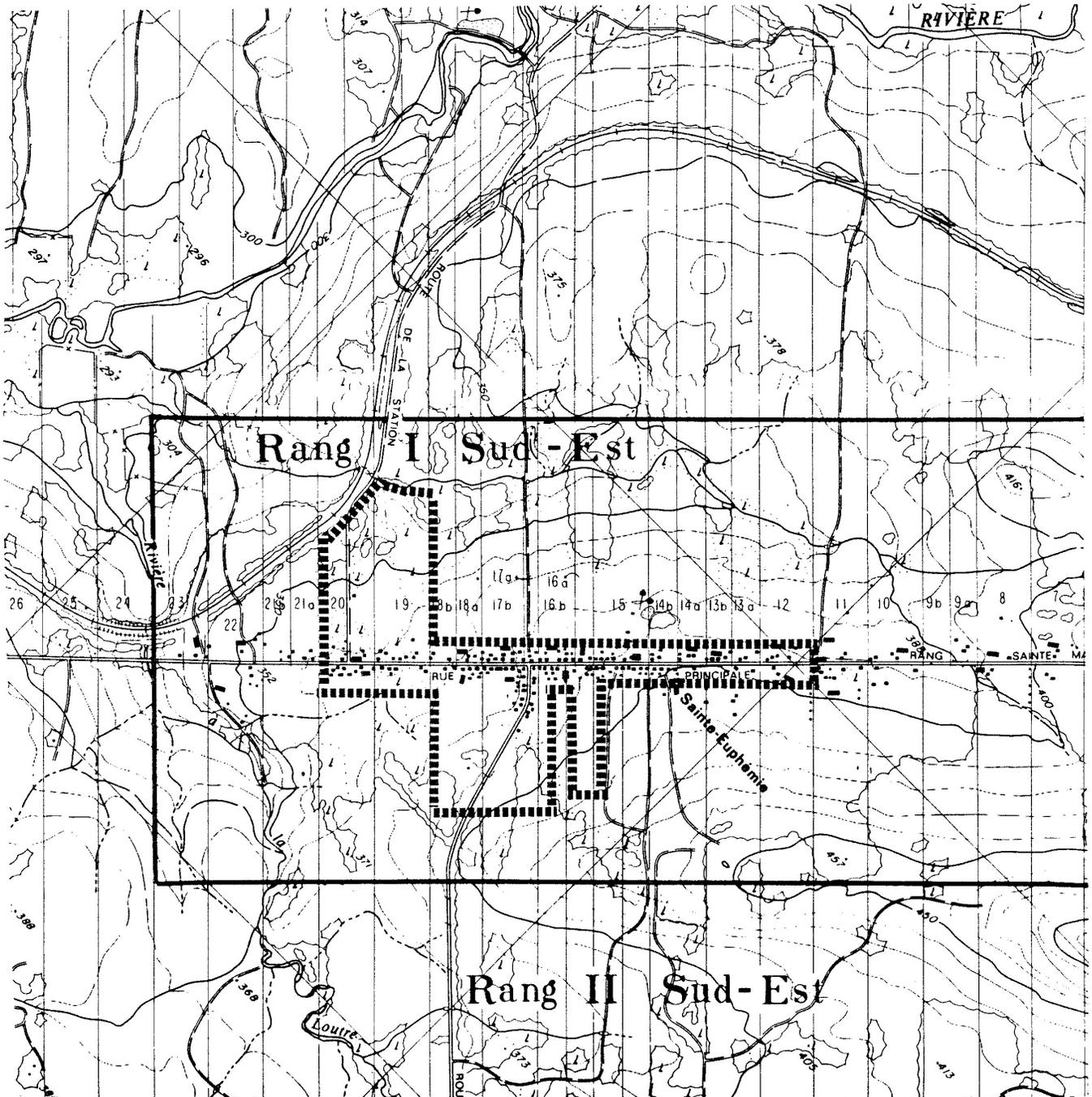
Les aires entourant l'église, l'école et le cimetière sont affectées aux utilisations publiques. Dans les trois (3) secteurs, les activités connexes varieront selon la nature des équipements. Aucun autre usage ne sera permis dans la zone du cimetière. Autour de l'église, certains usages commerciaux, l'habitation de faible à haute densité, les travaux sylvicoles et l'agriculture sans élevage seront autorisés. L'aire de l'école pourra accueillir des usages commerciaux limités, l'habitation de moyenne à haute densité avec la hauteur limitée et des usages industriels sans nuisance.

4)

SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

1: 20 000



ANNEXE I

LISTE D'OISEAUX QUE L'ON PEUT OBSERVER DANS MONTMAGNY-SUD SAINT-FABIEN-DE-PANET ET PAROISSES AVOISINANTES

NOM FRANÇAIS

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| 1- Aigle à tête blanche | 38- Dindons sauvages |
| 2- Aigle doré | 39- Eider commun |
| 3- Aigle pêcheur | 40- Engoulement mange-maringouins |
| 4- Alouette cornue | 41- Engoulement bois-poivré |
| 5- Autour | 42- Épervier brun |
| 6- Bécasse d'Amérique | 43- Épervier de Cooper |
| 7- Bécassine des marais | 44- Étourneau sansonnet |
| 8- Bec-croisé à ailes blanches | 45- Faucon aplomado |
| 9- Bec-croisé rouge | 46- Faucon émerillon |
| 10- Bec-scie à poitrine rousse | 47- Faucon pèlerin |
| 11- Bec-scie couronné | 48- Fauvette à calotte noire |
| 12- Bernache du Canada | 49- Fauvette à couronne rousse |
| 13- Bihareau à couronne noire | 50- Fauvette à croupion jaune |
| 14- Bruant des neiges | 51- Fauvette à flancs marron |
| 15- Bruant lapon | 52- Fauvette à gorge noire |
| 16- Busard des marais | 53- Fauvette à joues grises |
| 17- Buse à épaulettes rousses | 54- Fauvette à poitrine baie |
| 18- Buse à queue rousse | 55- Fauvette à tête cendrée |
| 19- Buse pattue | 56- Fauvette bleue à gorge noire |
| 20- Butor d'Amérique | 57- Fauvette couronnée |
| 21- Canard huppé | 58- Fauvette des Pins |
| 22- Canard Kakawi | 59- Fauvette des ruisseaux |
| 23- Canard malard | 60- Fauvette du Canada |
| 24- Canard noir | 61- Fauvette flamboyante |
| 25- Canard pilet | 62- Fauvette jaune |
| 26- Canard roux | 63- Fauvette masquée |
| 27- Canard siffleur d'Amérique | 64- Fauvette noir et blanc |
| 28- Carouge à épaulettes | 65- Fauvette obscure |
| 29- Chardonneret des Pins | 66- Fauvette parula |
| 30- Chardonneret jaune | 67- Fauvette rayée |
| 31- Chouette cendrée | 68- Fauvette tigrée |
| 32- Chouette rayée | 69- Fauvette triste |
| 33- Colibri à gorge rubis | 70- Fauvette verte à gorge noire |
| 34- Cormoran à aigrettes | 71- Garrot commun |
| 35- Corneille d'Amérique | 72- Geai bleu |
| 36- Coulicou à bec noir | 73- Geai gris |
| 37- Crécerelle d'Amérique | 74- Gélinotte huppée |

- 75- Gerfaut
- 76- Goéland argenté
- 77- Goglu
- 78- Grand bec-scie
- 79- Grand chevalier pattes jaunes
- 80- Grand corbeau
- 81- Grand duc
- 82- Grand héron
- 83- Grand Morillon
- 84- Grand pic
- 85- Grèbe à bec bigarré
- 86- Grimpereau brun
- 87- Grive à dos olive
- 88- Grive à joues grises
- 89- Grive des bois
- 90- Grive fauve
- 91- Grive solitaire
- 92- Gros-bec à poitrine rose
- 93- Gros-bec des pins
- 94- Gros-bec errant
- 95- Harfang des neiges
- 96- Héron vert
- 97- Hibou des marais
- 98- Hibou moyen-duc
- 99- Hirondelle à front blanc
- 100- Hirondelle bicoloré
- 101- Hirondelle des granges
- 102- Hirondelle des sables
- 103- Hirondelle pourprée
- 104- Huart à collier
- 105- Jaseur de bohême
- 106- Jaseur des cèdres
- 107- Junco ardoisé
- 108- Macreuse à ailes blanches
- 109- Macreuse à bec jaune
- 110- Macreuse à front blanc
- 111- Mainate bronzé
- 112- Mainate rouil leux
- 113- Martinet ramoneur
- 114- Martin-pêcheur d'Amérique
- 115- Merle bleu à poitrine rouge
- 116- Merle d'Amérique
- 117- Mésange à tête brune
- 118- Mésange à tête noire
- 119- Moineau domestique
- 120- Moqueur chat
- 121- Moqueur roux
- 122- Morillon à collier
- 123- Morillon à dos blanc
- 124- Moucherolle à côtés olive
- 125- Moucherolle à ventre jaune
- 126- Moucherolle des aulnes
- 127- Moucherolle huppée
- 128- Moucherolle phébi
- 129- Moucherolle tchélse
- 130- Moulèche branle-queue
- 131- Oies blanches
- 132- Oréole de Baltimore
- 133- Petit chevalier à pattes jaunes
- 134- Petite brise
- 135- Petite nyctale
- 136- Petit garrot
- 137- Petit morillon
- 138- Pic à dos noir
- 139- Pic chevelu
- 140- Pic flamboyant
- 141- Pic maculé
- 142- Pic mineur
- 143- Pie-grièche boréale
- 144- Pie-grièche migratrice
- 145- Pigeon biset
- 146- Pioui de l'est
- 147- Pinson à couronne blanche
- 148- Pinson à gorge blanche
- 149- Pinson à queue aigüe
- 150- Pinson chanteur
- 151- Pinson de Lincoln
- 152- Pinson des champs
- 153- Pinson des marais
- 154- Pinson des prés
- 155- Pinson familial
- 156- Pinson fauve
- 157- Pinson hudsonier
- 158- Pinson vespéral
- 159- Pipet commun
- 160- Pluvier Kildir
- 161- Râle de Virginie
- 162- Roitelet à couronne dorée
- 163- Roitelet à couronne rubis
- 164- Roselin pourpré
- 165- Sarcelle à ailes bleues
- 166- Sarcelle à ailes vertes
- 167- Sittelle à poitrine blanche
- 168- Sittelle à poitrine rousse
- 169- Sizerin à tête rouge
- 170- Sturnelle des prés
- 171- Tangara écarlate
- 172- Tétrás des Savanes

- 173- Tohi aux yeux rouges
- 174- Tourterelle triste
- 175- Troglodyte des forêts
- 176- Troglodyte des marais
- 177- Troglodyte familial
- 178- Tyran tritri
- 179- Vacher à tête brune
- 180- Viréo à tête bleue
- 181- Viréo aux yeux rouges
- 182- Viréo de Philadelphie
- 183- Viréo mélodieux